

Cotentieux je risque quoi

Par jumelles, le 02/01/2013 à 13:14

bonjour voila a ce jour j'ai fais une demande de credit pour acheter une voiture mais le particulier la vendu entre temps j'ai envoyer le bordereau de rétractation mais entre temps j'ai depense c'est argent pour x raison quand l'organisme est passe sur mon compte il y avait plus rien quelque jours apres j'ai recu un message en disant que si je ne payais pas dans les 72 h il y aura des interets passe ce delais la somme est monté a 19.000 eur le service de contentieux me donne jusqu'a mardi 7 janvier j'ai peur je risque quoi a part que les interets vont encore grimpee merci de m'aider.. je voudrais savoir ce que je risque si je ne paie pas je vais avoir beaucoup plus d'interet mais apres je devrais passz devant un juge en sachant que je travail avec un bon revenu merci d'avance de m'aiclairer le delais me semble tres court et j'ai peur de pas trouver la situation a temps....

Par amajuris, le 02/01/2013 à 13:31

bjr,

en l'absence de jugement, vous ne risquez rien.

par contre si cet organisme de crédit demande et obtient du tribunal de rendre une ordonnance d'injonction de payer, votre créancier pourra demander à un huissier d'exécuter le jugement sous peine de saisie.

bien entendu à la somme due s'ajoutent les intérêts des sommes dues et les frais de recouvrements.

que vous ayez dépensé cet argent pour l'achat d'une voiture ou autre, vous devez rembourser et vous deviez vous douter que vous auriez cette somme à rembourser. cdt

Par jumelles, le 02/01/2013 à 14:24

merci pour votre reponse

Par pat76, le 02/01/2013 à 18:33

Bonjouir

L'argent avait été envoyé sur votre compte bancaire par la société de crédit avant que le délai de rétractation soit passé?

Par jumelles, le 02/01/2013 à 19:10

oui l'argent avait deja ete verser avant la retractation